



Evolution de la filière SI

Les principaux changements :

- Les fonctions de consultant SI, pilote de projet SI, coordinateur SI territorial et responsable de centre de production informatique sont supprimées
- Les fonctions d'encadrant support, testeur et directeur de projet SI sont créées
- Les fonctions de CP MOA, CP aMOA et CP MOE fusionnent en CP SI.

Au moins un point positif ...

Les techniciens SI accèdent maintenant à la classe 3. **FO a porté avec force cette revendication.**

Par ailleurs, le grade 3.1 est créé pour la fonction de conseiller support.

Ces évolutions devraient permettre d'améliorer les parcours et faciliter les évolutions des agents notamment à la DSEM, sous réserve que les dispositifs de promotions soient mis en œuvre. **FO y veillera.**

... mais FO dénonce :

- **L'absence de modalité de changement de fonction clairement établie.** Quelle est la procédure à suivre pour un agent insatisfait par son rattachement de fonction ? Sur quel texte réglementaire s'appuie-t-il ?
- **L'absence de communication des fourchettes de rémunération pour les fonctions de niveau cadre supérieur.** En effet, la mise en œuvre de la nouvelle version de la filière SI va s'accompagner d'un « toilettage » des fonctions. Dans ce contexte il est indispensable que les agents aient accès à ces fourchettes qui sont toujours transmises avec parcimonie et réticences, voire pas du tout ...

FO exige que les cadres sup connaissent leur fourchette de rémunération d'ailleurs lors de leur entretien annuel, leur N+1 doit leur remettre leur fourchette de rémunération lors du calcul de leur rémunération globale. Si ce n'est pas le cas faites appel à FO COM

Rappelons que FO avait combattu en 2006 la NGC A, généralisant pour les fonctionnaires l'individualisation des rémunérations déjà en vigueur pour les ACO-ICS avec une inégalité de traitement pour un même niveau de fonction et d'ancienneté sur le même type de poste... subordonnée à un « emploi-repère » et une « fourchette de rémunération ».

- **La fusion des fonctions chef de projet MOA, aMOA et MOE.** Qui ne permet plus de valoriser les activités de maîtrise d'ouvrage dans des DSI où la maîtrise du fonctionnel est essentielle dans un contexte d'externalisation accrue. Cette évolution risque d'aller vers plus de polyvalence et moins d'expertise.

Contre les réorganisations incessantes, les suppressions d'emplois, la souffrance au travail un seul mot d'ordre :

Toutes et tous en grève massivement le 29 mars 2011

FO est sceptique quant à l'intérêt de la nouvelle fonction de concepteur-testeur si sa mise en œuvre ne s'accompagne pas d'une professionnalisation du métier et donc d'un plan de formations.

FO demande le rattachement des chefs de service de la DISFE actuellement Chefs de Projet (managers, N-3 du directeur, encadrant un service dont des Chefs de Projet), à la fonction de « responsable de service informatique bancaire (RSIB) ». Cette fonction en vigueur à LBP n'existe pas dans la filière SI, alors que les postiers de la DISFE travaillent « au nom et pour le compte de La Banque Postale »... Sinon le positionnement sur la fonction "manager informatique" avec une revalorisation de sa fourchette à hauteur de "RSIB" !

Enfin, FO s'interroge sur la cohérence des évolutions qui semblent plus répondre à des besoins ponctuels des DCN plutôt qu'à une volonté de développer et valoriser les compétences et les parcours professionnels.

Il n'existe d'ailleurs pas de bilan formel de la filière SI 2007.

Ainsi, la spécialisation est accrue par la création de la fonction testeur, à contrario elle est plus généraliste par la fusion des fonctions CP MOA/aMOA/MOE en CP SI.

Pour FO, la stratégie portée par la modification de la filière SI ne peut correspondre à la somme des demandes des DSI.

La DSI Groupe, ouvre un chantier, fin 2011/2012 de construction des parcours métiers sur la filière SI. Les « parcours métiers » définis par des « compétences », à géométrie variable, sont de l'initiative exclusive de la Direction et à son entière discrétion. Pour FO, en rapport avec le grade et la classification des agents, la définition du poste de travail détenu ne saurait être dévalorisée... précision nécessaire dans le contexte de réorganisation continue imposé par la Direction (fusion DISF / DSI-E en DISFE, destruction DSI Corp, création DSI Centrale...)

Métierisation, réorganisation incessantes, externalisations accompagnent la privatisation en marche. FO n'a de cesse de le combattre, pour revenir à des droits et garanties collectifs statutaires inséparables d'un service public postal républicain.

N'hésitez pas à nous faire connaître toutes remarques que vous jugerez utiles, tous sujets sur lesquels vous souhaitez avoir des précisions, mais aussi les difficultés que vous rencontrez.

Pour nous contacter : postes@fo-com.com